



Compte rendu du conseil d'établissement du jeudi 14 novembre 2019

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Florent VERGES, représentant du conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint
Philippe BRUNEL, adjoint, directeur administratif et financier
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Anne LAMBLING, enseignante du primaire, liste d'union 1^{er} degré
Houyam BOUDAOUNE, enseignante du secondaire, liste d'union LVH
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Sophie VILLAUMÉ, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP
Muriel LEVY, personnel administratif et technique, liste AARTIS

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE
Soumia BENMIMOUN, UCPE
Christèle LELOIX EN NACIRI M, APEMA
Juliette RAHMOUNI, APEMA
- Les représentants des élèves
Dina FAWZI, 5^{ème} 3
Mamoun MOUHYI, 1^{ère}2

Les autres membres à titre consultatif :

Élisabeth TESSON, Consul adjointe de France à Marrakech
Qamar MOUNCEF, TES2, vice-présidente du CVL
Bérangère EL ANBASSI, conseillère consulaire de la circonscription

Étaient absents, excusés :

Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité locale
Max GEORGANDELIS, conseiller consulaire de la circonscription

Ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement 2019-2020
2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 octobre 2019 (pour adoption)
3. Règlement intérieur du conseil d'établissement (pour adoption)
4. Élections et désignations des membres des différentes commissions :
 - 4.1) conseil du second degré (pour délibération)
 - 4.2) conseil de discipline collège (pour délibération)
 - 4.3) conseil de discipline lycée (pour délibération)
 - 4.4) conseil pédagogique (pour information)
 - 4.5) conseil des délégués à la vie lycéenne et à la vie collégienne– CVL et CVC (pour adoption)
 - 4.6) commission hygiène sécurité (pour information)
 - 4.7) commission de dialogue social et conditions de travail (pour information)
 - 4.8) commission formation continue (pour information)
 - 4.9) CESC (pour information)
 - 4.10) caisse de solidarité (pour information)
 - 4.11) conseil École-collège (pour information)
5. Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2019 (pour information)
6. Compte rendu de la rencontre avec les élèves du conseil de la vie lycéenne du 12 novembre 2019 (pour information)
7. Budget initial 2020 (pour avis)
8. Carte des emplois 2020-2021 (sous réserve pour avis)
9. Bilan de rentrée et perspectives (pour information)
10. Organisation des conseils de classe de 1ères (pour avis)
11. Création d'une caisse de solidarité et adoption de son règlement (pour avis)
12. Vade-mecum des voyages (pour avis)
13. Point d'information sur le projet immobilier
14. Questions diverses

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par monsieur Moulay Driss EL ALAOUI, représentant des parents UCPE

1. Installation du conseil d'établissement 2019-2020 (pour information)

Avant de passer à l'ordre du jour le proviseur présente les membres du conseil d'établissement 2019-2020 et rappelle les taux de participation aux différentes élections du mois d'octobre. Il se réjouit à cette occasion de voir toutes les catégories de personnels représentées, ce qui n'était pas le cas l'année dernière.

Enseignants du second degré : 82,2% (variation n-1 : + 2,4%)

Enseignants du 1^{er} degré : 23% (variation n-1 : + 23%)

Personnels administratifs et de service : 77% (variation n-1 : + 77%)

Parents conseil d'établissement : 23,7% (variation n-1 : + 4,4%) : France : 21,3%

Parents conseil d'école : 29,1% (variation n-1 : +2%) : France : 48,2%

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 (pour avis)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Règlement intérieur du conseil (pour avis)

Aucune modification par rapport au document de l'année précédente.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. Élections et désignation des membres aux différentes instances de l'établissement (pour avis)

Les documents ont été transmis en amont aux représentants et association et figurent en annexe de ce compte-rendu

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5. Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2019 (pour information)

Madame Amélie LIBRE, directrice, présente les points saillants du conseil d'école.

La rentrée s'est déroulée sans encombre. Pour la 5^{ème} année consécutive, elle s'est faite de façon échelonnée.

Le 1^{er} degré accueille 823 élèves contre 807 l'an passé à la même date, soit une progression de 2% Cette année, l'école comporte trois bâtiments (un par cycle) :

- le nouveau bâtiment pour la maternelle, livré fin août, où quelques travaux de finition sont encore programmés durant les périodes de congés scolaires, en dehors de la présence des enfants.
- le bâtiment de « Renoir 2 » où tous les élèves de cycle 2. Ils sont désormais à accéder à des heures identiques à l'établissement. Des barrières ont été installées sur le trottoir afin de canaliser les flux.
- le bâtiment de cycle 3 que partagent les CM avec les élèves de 6^{ème}.

Comme annoncé l'an passé, l'organisation des apprentissages a été modifiée suite à la modification de l'enseignement de la langue arabe dans le 1^{er} degré :

Tous les élèves ont désormais 26h de classe par semaine. Ils sont tous libérés le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Les élèves de la MS au CP ont 3 heures d'enseignement de la langue arabe par semaine. Les élèves du CE1 au CM2, voient s'ajouter à ces 3 heures d'enseignement de la langue arabe, 2 heures de co-enseignement français-arabe ou anglais-arabe dispensées par les enseignants de français et de langue arabe conjointement dans la classe.

A ce stade, alors que les habitudes commencent à peine à s'installer, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer un bilan de cette nouvelle organisation.

6. Compte rendu de la rencontre avec les élèves du conseil de la vie lycéenne du 12 novembre 2018 (pour information)

Il ne s'agissait pas vraiment d'un CVL car ce dernier n'était pas encore constitué mais d'une rencontre avec les élèves élus au CVL afin de préparer ce conseil d'établissement
La vice-présidente du CVL présente un rapide compte rendu de cette réunion

Les membres présents :

M. Faure, Proviseur / M. Filipozzi, Proviseur-Adjoint / M. Charton, Conseiller Principal d'Éducation

Les représentants des élèves :

Mouncef Qamar / Ben Khaled Samia / Bichara Rania / El Guermai Camélia / Mouhyi Mamoun / Lahbabi Khalid

Excusés :

Aloui Driss / Benbrahim El Ghali / Kellabib Inès / Noben Lucie

M. Faure ouvre la réunion par un rappel du rôle et de la composition des différentes instances de l'établissement : Conseil d'Établissement, Conseil du 2nd degré, Conseils de discipline lycéens et collégiens, CESC.

1. Mouncef Qamar, seule candidate au poste de Vice-président du CVL est élue à l'unanimité des membres présents.

2. M. Faure présente les points abordés lors du C.E. du jeudi 14 novembre :

- Un point budgétaire

- Il expose le fonctionnement de la création d'une Caisse de solidarité mise au vote au CE

- Il précise que le Conseil pédagogique du mercredi 13 novembre émettra des avis pour être votés en CE, sur l'organisation des conseils de classe des classes de premières.

- Il informe les élèves qu'une réunion d'orientation destinée aux lycéens devrait se tenir le 28 novembre. Une information sera envoyée prochainement aux familles.

- Une chartre réglementant les voyages scolaires sera soumise au vote du CE

3. Les élèves demandent si la date du 14 décembre pouvait être retenue pour organiser leur bal d'hiver.

M. Faure répond qu'une information sera diffusée auprès des équipes pédagogiques sur cette manifestation.

M. Filipozzi sollicite le soutien des lycéens pour les actions menées dans le cadre de la semaine de prévention SIDA.

Le cross du lycée devrait se dérouler pendant cette semaine (le 3 ou 4 décembre). Il propose qu'à chaque inscription d'un lycéen, le Foyer Socio-éducatif reverse à l'association partenaire sur cette semaine de prévention, une somme de 25 dh. Les lycéens qui s'inscriraient au cross du lycée seraient invités à porter une tenue sportive de couleur rouge.

Enfin, M. Filipozzi souhaite mettre en place courant mars, un Carnaval au sein de l'établissement regroupant les élèves du second degré. Il invite les membres du CVL à réfléchir à une thématique et à une organisation pour cette événement.

A la suite de cette présentation monsieur le CPE évoque les différents salons de l'orientation qui se dérouleront au lycée Lyautey le 29 novembre et à l'hôtel Hyatt de Casablanca les 14 et 15 décembre et le peu de profit que peuvent en tirer nos élèves en raison de la longueur du déplacement et du peu de temps sur place et de l'absence des parents.

Le proviseur rappelle que la volonté de l'établissement est d'organiser un salon à Marrakech dès cette année mais plus sûrement à partir de l'année prochaine.

7. Budget initial 2020 (pour avis)

Monsieur le directeur administratif et financier, agent comptable secondaire, présente et commente le diaporama joint en annexe.

Le DAF commence sa présentation par quelques rappels relatifs à la conception du budget. Il s'agit d'un document prévisionnel obéissant au principe d'annualité propre aux finances publiques. Il est établi selon les règles du décret GBCP basé sur des compteurs de dépenses et recettes et déconnecté de la comptabilité générale. Il est également rappelé que le budget est un acte politique de l'ordonnateur, destiné à fixer un cap pour l'établissement.

Le DAF précise que la présentation sera relativement macroscopique, dans la mesure où les crédits sont entièrement fongibles à l'intérieur des grandes enveloppes budgétaires en mode GBCP.

La présentation commence avec l'affichage des recettes basées essentiellement sur les frais scolaires acquittés par les familles. Les tarifs augmenteront pour l'année scolaire 2020 / 2021 avec une grille tarifaire revue, qui s'appuiera sur une augmentation fixe indexée sur le taux d'inflation et une part variable qui ne pourra dépasser 3 000 dh par an.

Le Proviseur précise que le choix de l'établissement s'est porté sur une augmentation modérée des frais scolaires établie à 500 dh pour 2020/2021. Cette hausse tient compte de la sociologie de la cité scolaire Hugo Renoir, tout en garantissant la poursuite de l'effort de modernisation au sein de l'établissement.

Madame la conseillère consulaire rappelle qu'un moratoire avait limité l'augmentation des frais scolaires à 750 dh par an pour l'année en cours et les deux précédentes. Ce moratoire faisait suite à plusieurs années de hausses importantes. Elle regrette également l'augmentation des DPI, notamment pour les français et demande la raison de cette décision.

Le représentant du conseiller culturel adjoint indique que ce réajustement était nécessaire pour accompagner la politique de développement du réseau. L'augmentation plafonnée à 750 dh ne correspondait en outre plus à une réalité économique. Quant aux DPI, il s'agit d'une volonté d'alignement des différentes catégories d'usagers, notamment les tiers.

Madame la conseillère consulaire demande si le budget alloué aux bourses suivra la hausse des frais scolaires.

En réponse le représentant du conseiller culturel adjoint indique que le volume de bourses attribuées devrait rester stable.

Un représentant UCPE des parents souligne que les salaires des parents n'augmentent pas au même rythme que l'inflation dans le pays. Il souhaite savoir si le projet immobilier en cours pourra être financé jusqu'à son terme.

Le proviseur observe que le coût du projet immobilier dans le temps est lui – même impacté par la hausse des prix. Par ailleurs, un tel projet implique une mise à niveau a minima des autres bâtiments afin de conserver une certaine unité entre les différentes implantations.

Un représentant UCPE des parents note que les fédérations de parents marocaines sont opposées à la différenciation des frais scolaires sur le territoire.

M. le Proviseur pense au contraire que c'est une manière de respecter la spécificité de chaque établissement.

Une représentante APEMA des parents demande si l'augmentation globale d'environ 3.2% sera reportée de manière identique chaque année.

M. le Proviseur répond qu'en premier lieu le taux d'inflation peut varier. D'autre part, lors de la présentation en 2015 au conseil d'administration de l'AEFE du projet immobilier, l'augmentation annuelle des frais de scolarité était contenue à hauteur de 4% au maximum. M. le Proviseur précise qu'il respectera ce plafond, tout en discutant annuellement des modalités de l'augmentation à prévoir en concertation et en transparence avec les représentants des parents d'élèves.

Un représentant des personnels s'inquiète d'un éventuel effet dissuasif de l'augmentation assez conséquente des DPI, dans un contexte concurrentiel.

M. le Proviseur se veut rassurant eu égard aux tarifs pratiqués par les autres établissements.

Le DAF poursuit la présentation du projet de budget en expliquant que le déplafonnement des frais scolaires couplé à la baisse de la contribution aux salaires des personnels résidents décidée par l'AEFE permet de retrouver des marges de manœuvre financières. Ces marges permettent bien évidemment de réduire le déficit budgétaire et d'accompagner le projet immobilier à travers un plan d'équipement. Mais elles serviront également à alimenter 2 axes forts : la pédagogie avec les dépenses d'enseignement qui augmenteront de 7.5% et la modernisation avec les dépenses allouées à la sécurité qui bénéficieront d'une hausse de 12%. Les illustrations présentées montrent que les économies en dépenses et l'accroissement des ressources propres profitent directement à la qualité de l'enseignement et à la modernisation des équipements dédiés aux élèves.

Un représentant des personnels salue les choix budgétaires opérés qui sont tournés vers l'amélioration du bien – être des élèves et des personnels.

Un représentant des élèves s'interroge sur la possibilité d'équiper de brasseurs d'air les salles des bâtiments A et B.

M. le Proviseur indique que cet aspect est prévu dans le plan d'investissement. Il demeure une inconnue d'ordre technique pour déterminer si ce sont des brasseurs d'air ou des climatiseurs qui seront privilégiés.

Un représentant des personnels souligne les difficultés liées aux lignes téléphoniques.

Le DAF indique qu'une ligne budgétaire a été prévue afin de mettre à l'étude l'installation d'un nouveau PABX basé sur une technologie IP.

Le DAF présente ensuite les indicateurs prévisionnels qui font apparaître une baisse importante des fonds de roulement, dont l'atterrissage est prévu à 23 jours. Il conviendra également de surveiller la trésorerie, car l'établissement connaît des difficultés récurrentes en matière de recouvrement. Toutefois, il convient de rester prudent au regard d'indicateurs découlant de prévisions budgétaires : la production du compte financier viendra clarifier la situation comptable après un exercice caractérisé par les dépenses liées au projet immobilier.

M. le Proviseur ajoute que la dégradation de l'indicateur relatif à la situation de trésorerie et au recouvrement des créances impliquera un durcissement de la politique d'établissement liée aux parents d'élèves ne s'acquittant pas de leurs frais de scolarité.

Le diaporama de présentation est joint en annexe

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. Carte des emplois 2020-2021 (pour avis)

Comme vous le savez, le MEAE et le MENJ, suite au re-basage de la subvention de l'État à hauteur de 25 millions d'euros supplémentaires par an, se sont engagés à ouvrir 1 000 nouveaux postes de détachés à l'horizon 2030 sur l'ensemble du réseau des établissements français à l'étranger

Cependant, l'AEFE, dans sa volonté de redistribuer ses ressources en personnels détachés entre les établissements et entre les différentes zones géographiques est amenée à procéder à des redéploiements. Le taux d'encadrement en personnels titulaires étant l'indicateur de base justifiant ces redéploiements. Les établissements EGD des zones Europe et Maghreb étant ceux où se trouve le plus grand nombre de détachés sont les premiers concernés. Les fermetures éventuelles de postes de résident correspondent à des postes non pourvus, des départs en retraite, ou des demandes de réintégration.

Madame Gaëlle HADNANE, enseignante résidente d'histoire-géographie, ayant décidé de réintégrer son administration d'origine (ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et compte tenu du nombre important de détachés et de titulaires dans cette discipline, son poste sera proposé à la fermeture lors du prochain comité technique de l'AEFE qui se tiendra le 3 décembre 2019.

Pour information en histoire-géographie au LVH et après cette fermeture il y aura :

8 enseignants

4 détachés (50%)

4 PDL (50%)

POUR : 8

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 0

D'autres postes d'enseignants sont susceptibles de se libérer en cours d'année en technologie et au premier degré

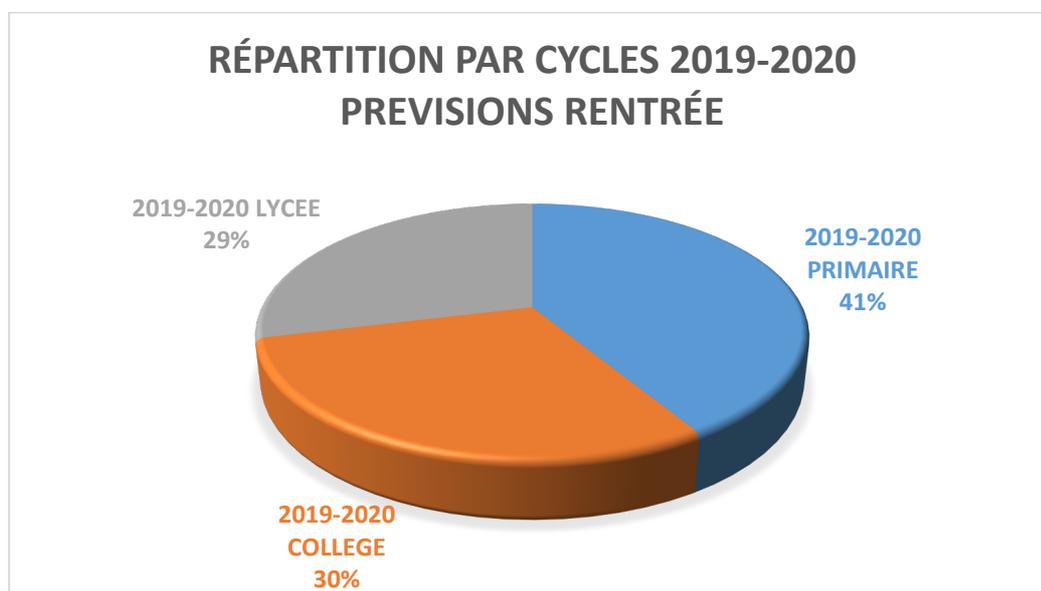
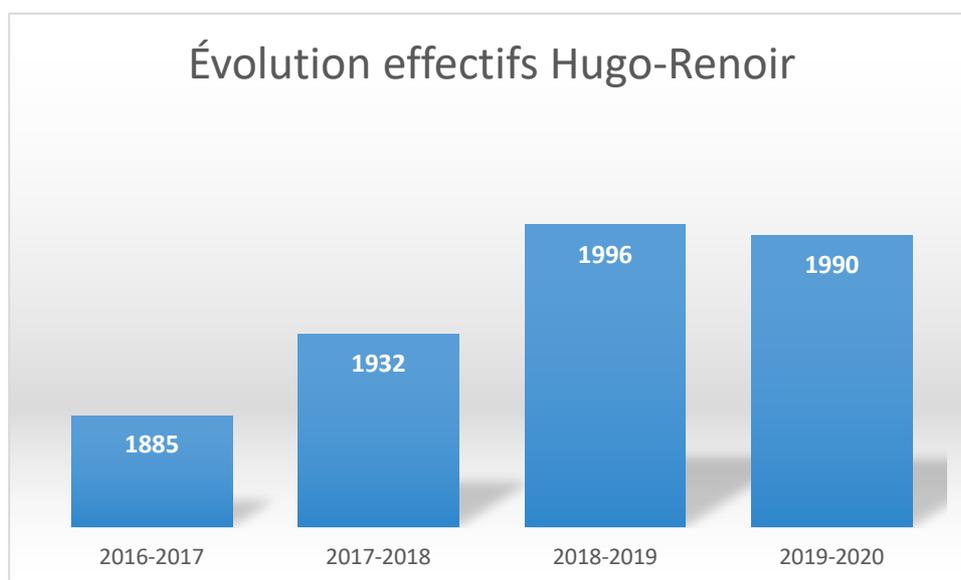
9. Bilan de rentrée et perspectives (pour information)

- Les effectifs et bilan de rentrée :

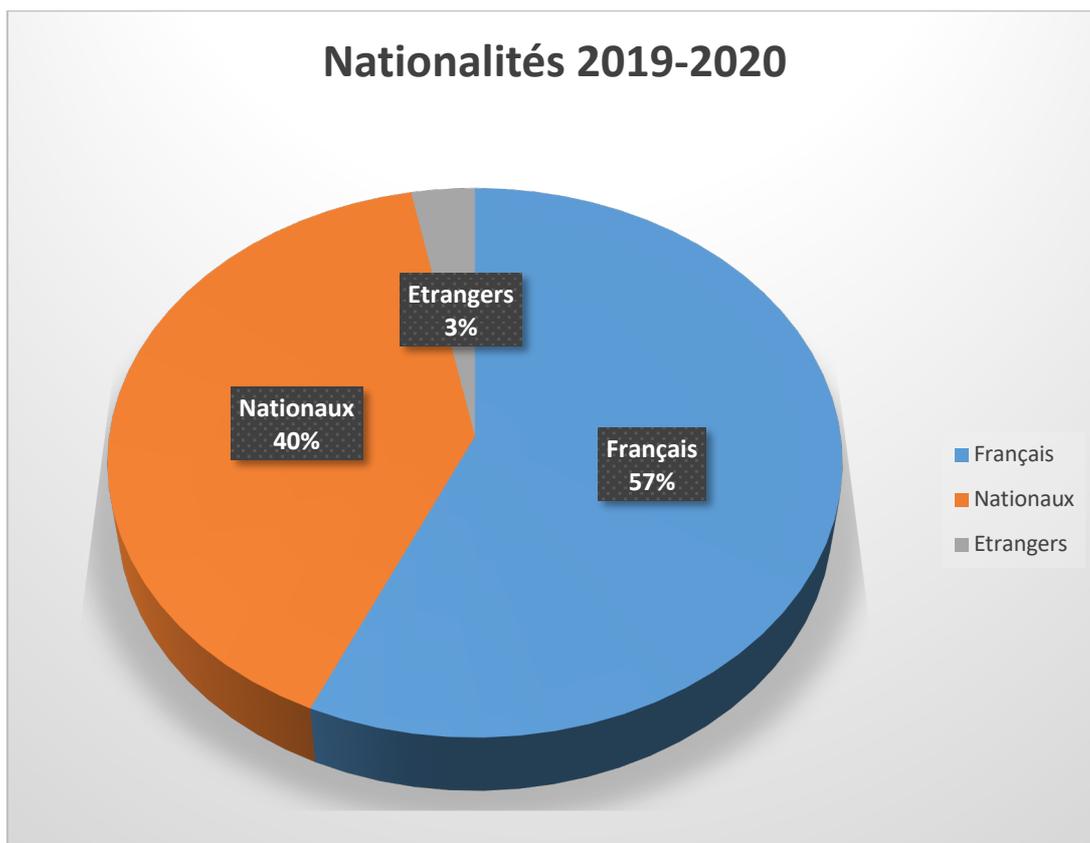
1900 élèves

Renoir : 823

LVH : 1667



Nationalités 2019-2020



La rentrée a été impactée par les retards dans la livraison du bâtiment de la maternelle et du bâtiment scientifique et le proviseur salue et remercie les personnels pour leur collaboration durant cette période afin d'assurer le bon déroulement de la rentrée.

- Un poste à mi-temps de chargé de communication a été créé et l'établissement est maintenant présent sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram
- Bilan provisoire de l'interdiction du téléphone portable plutôt positif
- Mise en place du dispositif de mobilité des élèves en classe de seconde « ADN-AEFE » qui rencontre un beau succès pour sa première année au LVH avec 24 élèves inscrits. Tous ne pourront malheureusement pas partir, le Maroc n'étant malheureusement que peu attractif dans ce dispositif

Perspectives :

Le proviseur rappelle que dans le cadre de sa prise de fonction va devoir communiquer un plan d'actions à l'AEFE avant la fin de l'année. La réflexion n'est pas encore aboutie mais quelques grandes lignes et objectifs peuvent d'ores et déjà être soumis à la réflexion du conseil d'établissement :

-) demande de fermeture de l'EGD « École Renoir » afin de faciliter le pilotage de l'établissement et les actes de gestion : un seul code établissement, un seul code MAGE, une seule enquête de rentrée etc...
-) développement de l'établissement afin de s'inscrire dans le plan de développement de l'AEFE et de profiter de l'espace à notre disposition et du projet immobilier tout en répondant à une demande forte. L'accent sera mis sur le premier degré dans un premier temps en proposant, avec la création de petites sections de maternelle, un accueil anticipé de nos élèves
-) développement de l'offre de langues vivantes étrangères et continuité des apprentissages : espagnol pour tous les élèves dès la classe de 5^{ème} y compris les arabophones, ouverture de l'enseignement d'une autre langue vivante en classe de 2^{nde}. Développement des disciplines non linguistiques (DNL)
-) créer une association d'anciens élèves et créer ainsi une identité d'établissement
-) professionnaliser l'information à l'orientation

10. Bac 2021 – organisation des conseils de classes de 1ères (pour avis)

Après consultation des équipes enseignantes lors du conseil pédagogique du 13 novembre dernier et des élèves du CVL le 12 novembre l'établissement propose, à titre expérimental, l'organisation suivante pour les conseils de classe de 1ères générales et technologiques :

-) organisation de l'année en deux semestres
-) envoi aux familles d'un relevé intermédiaire de notes début décembre 2019
-) les conseils de classes semestriels se dérouleront avec les représentants des parents et des élèves et les enseignants des seules disciplines du tronc commun : lettres, histoire-géographie, langues vivantes, enseignement scientifique, EPS
-) en amont des conseils de classe seront instaurés des conseils de spécialité. Un conseil par spécialité. Ceux-ci se dérouleront en présence de la direction et des enseignants de la spécialité correspondante. Un conseil par spécialité. Objectifs :
 -) faire un bilan par spécialité : difficultés rencontrées, progressions communes etc...
 -) harmoniser les notes entre les différents enseignants de la spécialité
 -) identifier et accompagner les élèves rencontrant des difficultés
 -) informer le conseil de classe
 -) conseiller l'élève dans le choix des spécialités à conserver en terminale

Un bilan de l'expérimentation sera fait en fin d'année

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

11. Création d'une caisse de solidarité et adoption de son règlement (pour avis)

Les documents préparatoires ont été envoyés en amont aux membres du conseil d'établissement. Cette caisse qui serait mis en œuvre dès cette année par un appel à cotisation volontaire des familles dans les prochaines semaines vise à aider financièrement, dans la limite des crédits dont elle dispose, certaines familles dans le besoin à faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'établissement et éventuellement à l'extérieur de l'établissement.

Son règlement intérieur qui détaille ses missions et son fonctionnement est joint en annexe.

Le débat s'ouvre sur le montant de la participation des familles et les modalités de sa mise en œuvre. Un représentant des parents UCPE souhaite que le montant de la participation volontaire des familles ne soit pas adossé à la facture du premier trimestre mais fasse l'objet d'un appel à contribution distinct.

Ce principe est retenu au moins pour cette présente année scolaire et un bilan sera fait en fin d'année. De même ce représentant des parents souhaite qu'il soit indiqué 200 dirhams minimum pour laisser la possibilité à des familles de donner plus.

Ce principe est retenu et le règlement de la caisse de solidarité sera modifié en ce sens.

La représentante des enseignants du 1^{er} degré s'interroge sur le devenir de la coopérative du primaire. Le proviseur précise que cette dernière continuera à prendre en charge de nombreuses activités mais que la caisse de solidarité a vocation à se substituer à elle pour ce qui concerne les aides accordées aux familles.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

12. Vade-mecum des voyages (pour avis)

Ce vade-mecum, joint en annexe, avait déjà été présenté au dernier conseil d'établissement du 14 octobre dernier afin d'être soumis à l'approbation du conseil d'établissement de ce jour.

La participation maximale des familles est fixée pour mes nouveaux projets à 5 500 DHS

L'établissement va chercher à passer un marché avec une agence de voyages afin de pouvoir bénéficier de garanties, de coût moindre, d'une grande facilité dans la procédure d'achat des titres de transport et d'assurances annulation.

La procédure de validation des projets déposés sera formalisée et il sera demandé aux organisateurs d'anticiper le dépôt des différents projets afin de permettre notamment de mener des enquêtes anonymes en amont auprès des familles. Pour des voyages ayant lieu au cours du 1^{er} trimestre c'est le conseil d'établissement du mois de juin précédent qui les validera. Les autres projets étant validés au cours du conseil de novembre.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

13. Point d'information sur le projet immobilier

Le choix des entreprises ayant candidaté pour la phase 2 du projet immobilier devrait être finalisé dans les prochains jours

Plusieurs lots sont concernés :

-) Gros œuvre
-) Étanchéité
-) Revêtement
-) Faux plafonds
-) Menuiserie
-) Peinture
-) Équipements divers

-) Aménagements extérieurs

Cette phase est prévue pour se dérouler sur 215 jours (7 mois)

Le proviseur présente ensuite le plan d'installation du chantier et le projet du nouveau bâtiment d'accueil.

Durant la phase 2 du chantier les élèves des classes de CM utiliseront la même entrée que les collégiens (une porte spécifique leur sera dédiée)

À la demande des représentants des parents le proviseur va solliciter les architectes afin qu'ils viennent animer une réunion de présentation du projet aux parents et personnels.

14. Questions diverses

Questions parents UCPE :

1- Point sur l'enseignement de la langue arabe,

Réponse : La question de l'enseignement d'arabe est bien identifiée par l'établissement et fera l'objet d'actions du prochain projet d'établissement. En plus des formations organisées par la zone Maroc et de l'accompagnement des enseignants par le CEA (centre des études arabes), des formations et regroupements seront mis en place en interne. De plus la continuité des apprentissages, notamment en LVE sera au cœur des réflexions que nous allons mener.

2- Point sur les absences des enseignants : remplacement, rattrapage,

Réponse : La mise en place de la réforme des lycées a nécessité l'organisation de beaucoup de stages de formation pour les personnels enseignants en ce début d'année. Les absences constatées sont essentiellement liées à ces formations.

Données du 16/09 au 17/11

Cours prévus : 10 485h

Cours non assurés : 615h (85% pour des raisons administratives, réunions, formations.)

Pourcentage cours non assuré : 5,39%

Cours remplacés : 49h

3- Point sur la réforme : Quelle communication prévue avec les élèves et les parents ?

Réponse : Une réunion de présentation des épreuves de contrôle continu en cours de formation (E3C) à destination des parents et des élèves de 1ères est programmée le mercredi 27 novembre à 17h

4- Les élèves pourraient-ils retrouver un accès momentané aux anciens casiers, en attendant l'installation de nouveaux casiers surtout pour ceux qui ont des journées longues et pour qui le cartable pèse quand il y a demi-journée scientifique. ?

Réponse : L'établissement envisage assez rapidement d'installer sur les murs extérieurs de la vie scolaire des casiers pour les élèves de 6^{ème}. A la fin du projet immobilier des casiers supplémentaires pourraient être installés

- 5- Situation des élèves en difficultés : Quelles mesures d'accompagnement et quelle communication avec les parents ?

Réponse : De nombreux dispositifs d'accompagnement sont déjà mis en œuvre dans l'établissement et chaque fois les parents concernés sont associés

- accompagnement personnalisé en classe de collège et lycée : dédoublement des cours, évaluation diagnostique.
- Suivi de scolarité en classe de 6e : cibler les difficultés de l'élève, établir le dialogue entre la famille et l'équipe éducative. Un dialogue centré sur la formulation et le suivi de la réalisation des objectifs fixés : la scolarité de l'élève (ses réussites, ses difficultés, sa marge de progrès, son orientation...).
- Aide aux devoirs ouvert à tous les élèves en difficulté en classe de la 6e à la 3e
- Accompagnement des élèves avec troubles : ESS / PAP / Suivi de scolarité
- Tutorat

- 6- Cafétéria : peut-on communiquer aux parents les produits ainsi que les prix proposés ?

Réponse : La demande sera faite à la société Proxyrest et les tarifs des produits en vente seront mis en ligne sur le site de l'établissement

- 7- État d'avancement actuel des travaux dans la Cité Scolaire et impacts de ce projet sur les frais de scolarité ?

Réponse : cf. points 7 et 13 de l'ordre du jour

- 8- Point sur les nouveaux surveillants,

Réponse : Cette question ne relève pas du champ de compétences du conseil d'établissement mais à titre d'information l'acclimatation des nouveaux surveillants se fait sans difficultés particulières. Des entretiens seront organisés avec les CPE la semaine prochaine afin d'effectuer un premier bilan.

Questions parents APEMA :

1. Pédagogie :

Les parents constatent qu'il y a toujours un grand décalage entre le CM2 et la 6^e au niveau de l'enseignement de l'arabe et des devoirs. Le niveau est beaucoup plus élevé en arabe et le travail demandé à la maison est lourd pour des élèves qui n'ont pas été habitués à ça puisque qu'au primaire il n'y a généralement pas ou très peu de devoirs. Ce décalage est-il normal à l'intérieur d'un cycle ? Ne devrait-on pas plutôt amener les élèves progressivement vers une augmentation de leur charge de travail personnel ?

Nous sommes ravis de voir que de nombreux projets impliquant les élèves sont lancés depuis quelques années mais il y en a peu qui les mettent en contact avec la société marocaine. Il serait peut-être bon pour les élèves de sortir de leur « bulle », en montant des projets avec des associations caritatives locales.

Réponse : Pour ce qui concerne l'enseignement de l'arabe cf. réponse à la question de l'UCPE. De nombreux projets sont d'ores et déjà mis en place avec des partenaires locaux et ceci notamment grâce à la collaboration efficace que nous avons avec l'institut français de Marrakech qui nous aide à identifier des partenaires. Les premiers retours de l'enquête sur le futur projet d'établissement auprès

des enseignants de l'établissement montrent que cette volonté d'ouverture de l'établissement vers la société civile est partagée par beaucoup de collègues.

Parmi les actions déjà mises en œuvre :

-) Association marocaine partenaire l'action citoyenne autour de la lutte contre le SIDA (ALCS Marrakech)
-) Partenariats culturels avec l'École supérieure des Arts Visuels de Marrakech : ESAV
-) Partenariats autour de l'éducation au développement durable avec l'association Tizi Ouchen
-) Partenariats économiques autour de l'action « Tri des déchets »

2. Vie scolaire :

Poids des cartables : Verrons-nous cette année le retour des casiers ?

Nous demandons depuis plusieurs années la présence d'un(e) psychologue au sein de l'établissement. Nous nous doutons bien qu'au niveau budgétaire la création d'un poste est utopique, mais ne pourrait-on pas réfléchir à une sorte de convention avec des psychologues qui exercent en privé pour tenir une permanence une ou 2 fois par semaine ?

Nous souhaiterions la création d'un foyer socio-éducatif pour les lycéens. Ceci nous avait été refusé il y a 3-4 ans par manque d'espace disponible. Est-ce toujours le cas ?

Nous avons eu un mois de septembre assez chaud et les conditions de travail dans certaines classes étaient à la limite du supportable. Avec le changement climatique nous serons sans doute confrontés de plus en plus à ce problème. De plus, la plupart des élèves de l'établissement vivent avec la clim chez eux, ils sont donc de moins en moins adaptés à supporter de fortes chaleurs. Les parents réclament des salles climatisées. Nous savons que les nouveaux bâtiments sont conçus pour gérer les grands écarts de températures mais qu'en est-il des anciens ?

Réponse : Il n'est pas possible pour un établissement en gestion directe de contracter un psychologue qui exerce dans le même temps en libéral, ceci pouvant apparaître comme une atteinte au principe de libre concurrence. Un psychologue peut par contre intervenir sur des missions spécifiques : interventions auprès d'une classe, actions de prévention etc. et la cité scolaire ne se prive pas de cette possibilité.

La création d'une Maison des lycéens sera étudiée à la fin de la phase du projet immobilier. Dans un premier temps l'actuel bâtiment de l'infirmerie pourrait être une bonne alternative.

L'installation de climatiseurs cet été au bâtiment C, lors de sa rénovation montre bien que l'établissement est sensible à cette question. La prochaine étape concernera les bâtiments A et B et sera mise en œuvre et étudiée en concertation avec les associations de parents.

3. Orientation et réforme du Bac

Nous constatons toujours un manque d'information aux parents et certains déplorent qu'une visite du salon de l'étudiant à Casa n'ait pas été organisée.

Aurons-nous bientôt une information aux parents sur le déroulé des épreuves en première et concernant les choix des langues ?

Réponse : cf. réponse question UCPE

4. Divers :

La demande d'AVS est en augmentation et les personnes recrutées ne font pas toujours l'affaire. Les salaires sont peu attractifs car ils pèsent lourdement sur le budget des familles et la formation est inexistante. Il y-t-il quelque chose de prévu au niveau de l'AEFE pour palier à ces problèmes, hormis la prise en charge financière de l'AVS pour les élèves boursiers ?

Réponse : Une réflexion est actuellement en cours à l'AEFE sur ce sujet. En l'état actuel des choses l'établissement n'a légalement pas la possibilité d'intervenir sur la nature du contrat liant la famille et l'ASESH. Par contre nous ne nous interdisons pas de signaler aux familles des dysfonctionnements éventuels que l'établissement peut constater dans le suivi et l'accompagnement des élèves par les ASESH.

L'ordre du jour étant épuisé à, le proviseur lève la séance.

Le Président :

Le secrétaire adjoint de séance :

Serge Faure

M Moulay Driss EL ALAOUI